

DOCUMENT A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- **Lettre motivant votre demande**
- **Copie intégrale de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de vos parents si vous êtes rattaché à leur foyer fiscal ou votre avis fiscal si vous faites votre propre déclaration** (veiller notamment à fournir la copie de la page où figurent le revenu imposable et le nombre de parts)
Si vous ne disposez pas d'avis fiscal : tout document justifiant des ressources de votre famille (derniers bulletins de salaires, pensions de retraites...) et/ou vos propres revenus.
Si les parents sont à l'étranger, justificatif des ressources annuelles 2019 (avec l'équivalence en euros)
- **Copie du livret de famille mentionnant la fratrie (frère(s) et/ou sœur(s))**
- **RIB**

Justificatifs de dépenses

- Dernière quittance de loyer/ attestation de logement si vous avez un logement
- Dernière facture électricité, eau, gaz ou charges locatives
- Taxe d'habitation si vous n'êtes pas en résidence universitaire CROUS
- Frais pour vos transports : abonnement TBM, SNCF
- Dernière facture de téléphonie (abonnement téléphonique et internet)
- Facture/ échéancier si vous avez une mutuelle complémentaire

Justificatifs de recettes (ressources)

- Notification de bourses 2020-2021 si vous êtes boursier (de l'Etat français (Crous) ou de gouvernement, Erasmus, autre,...)
- 2 derniers bulletins de salaires si vous avez un emploi pendant l'année universitaire et bulletins de salaires de l'été si vous avez eu un emploi saisonnier
- Notifications d'allocations CAF (allocation logement et/ou autres prestations sociales)
- Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et la notification de mise en chômage partiel,
Vous devrez également joindre les justificatifs de votre conjoint si vous êtes en couple (marié, pacsé ou union libre)

Justificatifs de dettes

- Echancier de prêt si vous avez un prêt à rembourser
- Si vous avez un découvert bancaire : fournir un document précisant uniquement le solde de votre compte bancaire
- Autres factures laissées à votre appréciation pour frais de santé ou d'hospitalisation, achats de livres pour vos études, frais de stages obligatoires, etc...

Vous devrez également joindre les justificatifs de votre conjoint si vous êtes en couple (marié, pacsé ou union libre)